



## **Critères de priorité Camp de jour 21 ans et plus**

Advenant l'impossibilité d'offrir un service estival qui répond à tous les besoins lors des préinscriptions, les critères suivants seront utilisés afin de prioriser les demandes ;

- 1) La demande de préinscription est complète et déposée dans les délais prescrits ;
- 2) Le participant est membre de l'organisme Han-Droits ;
- 3) Le participant remplit les critères d'admissibilité tels que présentés ;
- 4) Le participant est en bris de service complet (tout l'été) ;
- 5) Le participant est en bris de service hebdomadaire (lundi au vendredi) ;
- 6) Le participant n'est pas en mesure de rester seul à la maison ;
- 7) L'ancienneté du participant dans les services.

Adopté le 1<sup>er</sup> avril 2023